



Mise en sommeil anormale de SARL

Par **marielys**, le **28/02/2016** à **20:07**

Bonjour.

Un gérant de SARL Immobilière m'a acheté un studio qu'il ne m'a jamais payé. Devenu propriétaire par jugement, il a été condamné à payer le montant + les intérêts. De ce fait, il a mis sa société en sommeil depuis 1997. Décédé depuis 14 ans "il est toujours gérant" sur le Kbis 2016 et les statuts dont les héritiers ont des parts avec le décédé.

J'ai une hypothèque sur le bien mais inférieure à la créance. Avant son décès, il a revendu le bien + cher que le montant de mon hypothèque. Les héritiers et leur notaire "exigent la main levée avant de verser le moindre euro".

Je pense que c'est un piège, que les héritiers attendent cette main levée pour procéder à la liquidation et pour me dire ensuite qu'il n'y a plus d'argent pour payer ma créance. Dois je faire saisir le tribunal de commerce ? Pourriez vous me conseiller car le dialogue avec ma nouvelle avocate est très limité.

Merci d'avance

D